



COMMUNE DE WITTISHEIM



Sommaire

- ▶ Conseils municipaux : L'essentiel
- ▶ A la une : Les élections européennes
- ▶ L'info nature : Hallucinant, ces champignons mycorhiziens !
- ▶ Cadre de vie :
 - La taille des ifs au cimetière
 - Les ERP : Des règles à respecter pour les communes
- ▶ Mais qu'est-ce donc cela ?
 - Le relamping
- ▶ Brèves

Agenda

- 14 avril *Balade nature Vies et Nature*
- 27 avril *Collecte vieux papiers Vies et Nature*
- 29 et 30 avril *Ried musical*
- 1 mai *Concert à l'église Musique Espérance*
- 11 mai *Repas Jumelage Rheinhausen*
- 12 mai *Concours de pêche A.A.P.W.*
- 12 mai *Repas de fête FC Wittisheim.*
- 18 et 19 mai *Portes ouvertes - La ferme au Goût Nature*
- 9 au 24 mai *Quinzaine du commerce équitable*
- 24 mai *Concert des 25 ans Jardin de Gaia*
- 26 mai *Elections européennes*

L'EDITO

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

Comme annoncé lors des vœux du 24 janvier dernier, nous avons décidé, dans le cadre du grand débat national, de mettre en place un « cahier de doléances » à la Mairie. Ce dernier a récemment été clôturé et toutes les doléances (au nombre de 3) ont été transmises à la préfecture. Après analyse, nous devrions logiquement réceptionner dans les prochains temps une synthèse des différentes revendications, des pistes d'amélioration ainsi que des idées nouvelles à mettre en place au niveau de l'Etat. Je ne manquerais pas de vous faire un retour sous une forme ou une autre.

Cette cérémonie des vœux était également l'occasion de vous faire part des projets pour l'année en cours.

Je vous informe donc que l'étude du chantier des abords de la salle polyvalente touche à sa fin. Nous allons donc, dans les prochaines semaines, publier ce marché afin de démarrer une phase plus concrète : les travaux. Une réunion publique de présentation sera tenue pour que chacune et chacun puisse connaître la finalité de ce beau projet d'envergure qui modifiera radicalement le paysage de l'entrée ouest de Wittisheim.

Enfin, j'espère que le dernier S'Wettser Blatt'l était à la hauteur de vos attentes et j'en profite pour remercier, encore une fois, l'ensemble de la Commission Communication qui se démène pour vous faire part d'informations diverses et variées.

Très bonne lecture !

Christophe Knobloch

01 CONSEILS MUNICIPAUX L'ESSENTIEL

29 janvier 2019

A l'ordre du jour :

- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une nouvelle convention de participation «santé complémentaire» pour les agents communaux. Suite à une nouvelle consultation c'est MUTEST qui a été retenue, pour 6 années, à compter du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024.
- Validation du projet des abords de la salle polyvalente : Gabriel MILOCHAU a présenté l'avancement de l'étude avant projet. Le paysagiste concepteur travaille en partenariat

avec le bureau d'études M2i ainsi qu'avec notre assistant à maîtrise d'ouvrage, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Public (ATIP).

- En vue de réaliser un bilan et un suivi des consommations et des dépenses énergétiques des bâtiments communaux, il est acté d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagée de la Communauté de Communes. Sont concernés : la mairie, l'école et la maison forestière.
- Il est proposé d'adhérer à la convention de l'association « Haies vives d'Alsace » afin de profiter de son appui technique. Cette association a pour objet de promouvoir et d'assister à la plantation d'haies et d'arbres

champêtres. Elle est financée par la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse et propose une assistance gratuite pour les communes. Un chantier participatif sera organisé à l'automne.

• Communications / informations :

Grand Ried-Expo 2019 se tiendra à Wittisheim le 26 et 27 octobre.

Octroi d'une subvention pour les travaux de transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 10 320,32 €.

Après trois années sans augmentation, le SMICTOM fait évoluer la redevance de collecte des ordures ménagères de 2,3 %. Cette augmentation doit permettre entre autres de faire face à l'augmentation du prix du carburant, au projet SMICTOM 2020, à la fermeture du site d'enfouissement de Châtenois pour 2022 et à l'arrêt de l'installation de compactage de Scherwiller suite à un incendie.

L'éclairage public de Wittisheim (compétence CCRM), présente des faiblesses importantes. De nombreux points lumineux sont régulièrement en panne et nous sommes la Commune à avoir le taux de réparation le plus important de la CCRM.

26 février 2019

• Vente d'un terrain rue de l'Etang au propriétaire de la parcelle 889, section 22 au prix de 2500 € (25 m²).

• Dans le cadre de la réalisation de la piste cyclable, une étude avait été menée pour réaménager le carrefour rue du Cimetière/rue des Roses en un carrefour giratoire. La maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet Berest.

• En 2016, la commune de Wittisheim a obtenu la distinction « Commune Nature » niveau 3. Une nouvelle campagne a été engagée par la Région Grand Est et les Agences de l'Eau afin d'illustrer et de valoriser le degré d'avancement de la commune dans ses pratiques d'entretien des espaces publics. Il est décidé d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro phyto en signant une charte avec la région Grand Est.

• Création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 20 heures, pour 6 mois à compter du 19/02/2019 soit jusqu'au 18/08/2019

(renouvellement du contrat de Magali Schmitt).

• Approbation de la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

• Le RIFSEEP a été adopté lors d'un conseil municipal de 2017. Il s'agit d'uniformiser les primes des agents de la Fonction Publique Territoriale avec les autres fonctions publiques. A ce jour, le groupe et le cadre d'emploi pour l'agent Elodie TOULZA est existant mais pas la fonction de cet agent. Adoption de la création de la fonction.

• Vote des dépenses prévues au compte fête et cérémonies.

• Communications / informations :

Le Réseau d'Animation Intercommunal (RAI) a déménagé dans les locaux de l'ancienne Communauté de Communes du Grand Ried, à Sundhouse.

La société Mozaik réalisera la pose du carrelage au sol dans la buvette du Koba pour un montant de 2 919 € HT.

Dégradation au niveau du grillage du terrain de tennis. Une plainte est déposée à la gendarmerie. Cette dégradation a été faite volontairement par un véhicule.

02 A LA UNE LES ELECTIONS EUROPEENNES

Ces élections permettront d'élire les députés européens représentant la France au Parlement européen. Des députés dont la tâche sera de bâtir, ces 5 prochaines années, les textes de lois appliqués par les Etats de l'Union européenne.



Quand vote-t-on ?

Le scrutin pour désigner les députés au Parlement européen se tiendra le dimanche 26 mai 2019 en France. Dans les différents pays de l'Union européenne, le vote s'étalera du 23 au 26 mai.

Qui vote en France ?

Les Français âgés de 18 ans et plus,

inscrits sur les listes électorales, mais aussi les citoyens de l'UE résidant en France depuis au moins six mois et inscrits sur des listes complémentaires.

Quel est le mode de scrutin ?

Il s'agit d'un scrutin universel direct à un seul tour. Les eurodéputés sont élus pour cinq ans selon les règles de la proportionnelle à la plus forte moyenne. Seules les listes qui franchissent la barre des 5 % des suffrages exprimés bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Quelles nouveautés ?

Des listes nationales

Principale évolution du scrutin, les électeurs français choisiront leurs candidats sur des listes nationales contrairement aux précédentes élections où les listes étaient par circonscriptions.

Des postes supplémentaires

Suite à la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne (Brexit) le nombre de députés français à élire passe de 74 à 79 (5 de plus)

Règles de non-cumul de mandats

La loi française interdit pour la première fois le cumul d'un mandat d'eurodéputé avec un mandat parlementaire national ou à la tête d'un exécutif local (maire, président de conseil départemental ou régional). Il peut en revanche conserver un mandat local (conseiller municipal, départemental ou régional).

Modalités

• Le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00 à la mairie de Wittisheim. Ne pas oublier qu'une pièce d'identité avec photo est obligatoire pour pouvoir voter.

03 L'INFO NATURE HALLUCINANT, CES CHAMPIGNONS MYCORHIZIENS !

Vous reprendrez bien un peu de glyphosate ?

Non merci ! Je MYCORHIZE ! C'est ce que dira dorénavant tout jardinier et agriculteur qui se respecte, qui respecte le sol et la Nature et qui respecte les nouvelles réglementations limitant l'usage des pesticides. Ces produits chimiques stérilisent le sol en y détruisant toute activité biologique, y compris les nombreuses espèces de champignons qui enrichissent naturellement la terre, nourrissent les plantes et les

protègent. Mycorhizer c'est réensemencer la terre et lui rendre sa fertilité d'avant l'ère « synthétique ».

Un champignon mycorhizien qu'est ce que c'est ?

Nous connaissons tous les champignons des bois dont certains excitent nos papilles gustatives. Pourtant, ces macro-champignons ne représentent qu'une infime partie de l'énorme famille qu'ils composent sur terre, souvent microscopiques et enfoui dans les sols. Parmi eux, les hyphes forment de longs filaments qui s'associent avec les racines des plantes en leur fournissant oligoéléments, minéraux et tout ce qu'il faut pour une bonne implantation, croissance et santé. Les voilà nos mycorhiziens !

Du grec myco (champignon) et rhiza (racine), ce terme désigne la relation symbiotique entre un végétal capable de photosynthèse et un champignon qui en est dépourvu, chacun tirant des avantages vitaux de leur association. Les principaux arbres, arbustes et vivaces sont mycorhizables. Environ 170 espèces de champignons s'associent avec 90% des végétaux terrestres leur apportant santé et résistance accrue.

Les mycorhizes : des alliés de vos plantes pour moins de pesticides !

Les nombreux bénéfices :

- * multiplie par 1000 les surfaces de contact sol/racines
- * moins de sensibilité à la sécheresse = moins d'arrosages
- * moins de sensibilité aux maladies = moins de traitements
- * augmente les rendements et la qualité des récoltes
- * diminue la pollution et l'érosion des sols
- * les mycorhizes ne sont jamais toxiques pour les plantes même en cas de surdose
- * un seul apport de mycorhize suffit dans la vie de la plante au moment de la plantation via pralinage ou saupoudrage des mottes et au fond du trou de plantation

Différentes mesures sont possibles pour respecter et favoriser ces associations mycorhizogènes :

- * ne pas bouleverser le sol
- * ne plus apporter d'engrais chimiques
- * ne pas laisser les sols nus longtemps et souvent, et les couvrir de plantes symbiotiques
- * supprimer les fongicides mortels pour tout champignon

A l'heure du grenelle de l'environnement et des plans ECOPHYTO, les

mycorhizes représentent une solution idéale et un enjeu majeur pour une agriculture nouvelle, moderne, propre et saine avec en prime une optimisation de la production végétale en quantité et en qualité.



Stériliser ou mycorhizer, il faut choisir ! Trinquons au retour des mycorhizes et à la bonne santé de notre terre !

EN SAVOIR +

- www.fredon-alsace.fr
(Inspiré du Bulletin d'information trimestriel 2017 n°2)
- Le potager du paresseux :
Le « boum des champignons »
<https://youtu.be/69HMVyFelkl>

04 CADRE DE VIE LA TAILLE DES IFS AU CIMETIERE

L'identité visuelle de notre cimetière est fortement marquée par de nombreux ifs (espèce de conifère) qui bordent les allées principales.

Depuis l'Antiquité, les Celtes associent symboliquement cet arbre à la vie et à la mort. Cette tradition funéraire s'est maintenue dans plusieurs régions d'Europe. Il était ainsi systématiquement planté dans les cimetières d'Écosse, d'Irlande ou d'Angleterre.

En France, on retrouve de très vieux ifs dans les cimetières de Bretagne ou de Normandie. L'if du cimetière d'Estry dans le Calvados est probablement le plus vieil arbre de France. Avec une circonférence de 11 m, son âge est estimé de 1000 à 1500 ans.

En Angleterre, un if aux dimensions impressionnantes (13 m de haut !) serait vieux de 4000 ans !

Ces chiffres ont sans doute été ignorés lors du choix de l'essence à planter dans les allées de notre cimetière. La largeur des cheminements et surtout la faible distance avec les monuments funéraires sont en effet totalement incompatibles avec le développement optimal de cet arbre. Heureusement,

cette espèce supporte très bien la taille. Il y a une quinzaine d'années, les ifs de notre cimetière avaient été sévèrement taillés. Ils se sont depuis beaucoup développés, et il apparaît indispensable de mener une nouvelle campagne de taille. La préservation de l'aspect esthétique est évidemment un objectif de cette opération. Néanmoins, même une taille soignée risque de faire apparaître une partie des branches nues situées à l'intérieur des arbres. La pousse printanière des branches devrait cependant rapidement rendre à nos ifs leur éclat.

LES ERP: DES REGLES A RESPECTER POUR LES COMMUNES

Les établissements recevant du public (ERP) sont des bâtiments dans lesquels le grand public est accueilli couramment. Peu importe que l'accès soit payant ou gratuit, libre, restreint ou sur invitation.

Les ERP sont classés en 5 catégories (ERP de 1ère catégorie avec plus de 1500 personnes à la 5ème catégorie accueillant moins de 19 personnes). Ils sont soumis à une réglementation rigoureuse concernant les systèmes de sécurité incendie (alarmes incendie, sorties de secours...), le désenfumage, les extincteurs, les installations électriques et de gaz, le chauffage... tant parce qu'ils accueillent un public nombreux, que parce que ce public ne connaît pas nécessairement les lieux.

Le plan d'évacuation des locaux, accompagné des consignes de sécurité, doit être affiché. Tous les dispositifs techniques (gaz, alarme ...) et toutes les installations doivent être entretenus et maintenus en bon état de fonctionnement.

Les communes font ainsi appel à des entreprises pour des contrats d'entretien et de maintenance qui sont tenues de remettre une attestation d'intervention.

Les gestionnaires d'ERP ont l'obligation de tenir un registre de sécurité qui doit contenir tous les documents (contrats, vérifications, attestation de formation du personnel...) qui est présenté lors de la visite de la commission de sécurité.

Les communes sont aussi tenues de faire réaliser des visites périodiques de leurs ERP par des bureaux de contrôle. La commune de Wittisheim a donc signé un contrat avec VERITAS, pour ses ERP tels la mairie, l'école, la salle polyvalente, le local multi-associatif etc. Ces visites ont pour but de vérifier le respect des règles et des obligations en matière de prévention incendie,

l'entretien des différentes installations techniques et moyens de secours et de déterminer les éventuels aménagements et améliorations nécessaires pour garantir la sécurité du public. Ces aménagements imposés par la commission de sécurité peuvent induire des coûts conséquents pour la commune.

05 MAIS QU'EST CE DONC QUE CELA ! LE RELAMPING

Notre éclairage public relève de la compétence de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM), c'est-à-dire que c'est elle qui l'implante, l'entretien et le finance en totalité. A Wittisheim, depuis 2014, de nombreux lampadaires ont été changés (giratoire vers Hilsenheim, vers Bindernheim et lotissement rue de Bergheim...).

En 2019, il est envisagé des travaux de « relamping » qui consistent à remplacer un système d'éclairage à ampoule classique par un système LED, dont la durée de vie est plus longue et permet de réduire la consommation d'énergie (66% de gain). Leur puissance sera diminuée de 22h à 6h. Nos lampadaires actuels, vétustes, demandent régulièrement des interventions d'entretien et de réparation. Le relamping permettra donc aussi de réduire les coûts de maintenance. Les axes programmés sont les rues de Bindernheim, de la Mairie et de Sundhouse, pour un montant de 25 000€ TTC.

Le programme prévoit aussi le remplacement des lampes de type « boules » dans les rues de l'Etang, Neubruch, Pommiers et Vignes pour un montant de 11 000€ TTC en 2019. Le changement des armoires électriques se poursuivra en 2019 (4 en 2018) par celle située rue de Baldenheim pour un montant de 4 000€. Elles ne sont plus adaptées à nos consommations électriques, et sont régulièrement sujettes à des pannes. Les nouvelles permettront une meilleure gestion de la durée d'allumage de l'éclairage public.

Tous ces travaux devraient débiter avant l'été. Nos rues seront ainsi mieux éclairées à moindre coût !

06 BREVES PERSONNEL COMMUNAL

Elodie TOULZA a rejoint l'équipe administrative de la Mairie de Wittisheim depuis le 1er février 2019.

Elle remplace Frédérique THIETRY qui travaille désormais à la Mairie de Friesenheim.



Elodie est âgée de 32 ans et a travaillé 13 ans au sein du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Elle habite Mackenheim avec son conjoint et leurs 2 filles

CARNET ROSE

La famille d'Emilie Schutz (notre secrétaire générale) s'est agrandie. La petite dernière Clémence est née le 16 février 2019. Elle pesait 2,950 Kg pour 49 cm. Clémence fait la joie de son grand frère et de ses parents. Nous leur adressons toutes nos félicitations et souhaitons la bienvenue à Clémence.

PONT DU HANFGRABEN

Vous l'avez certainement tous remarqué : des travaux de réfection sur le pont du Hanfgraben, route de Muttersholtz, sont en cours et se termineront vers le 18 avril 2019. Ces travaux consistent à reprendre les bordures qui s'étaient affaissées, et les trottoirs. L'étanchéité du pont sera reprise et les 3 garde-corps, trop abîmés seront remplacés et mis en conformité. Ces travaux sont principalement pris en charge par le Département et la Communauté de communes du Ried de Marckolsheim. La commune de Wittisheim financera le seul garde-corps situé sur le domaine communal.

TRAVAUX SUR BERGES

Des travaux au niveau des berges de l'étang de pêche sont à envisager. En effet, la variation du niveau d'eau a entraîné un lessivage des fondations. Les parties des berges soutenues par un muret en béton sont très dégradées et risquent de s'effondrer à tout moment.

Il est devenu urgent de sécuriser le site et ceci avant le concours de pêche du 1er mai. Il est donc proposé de supprimer le mur existant et de le remplacer par des panneaux de tunages en chênes et de pieux en châtaignier pour un coût de 12 458 € HT.

Les travaux seront réalisés par le Parc Départemental, spécialisé dans ce type de chantier.

KOBA : DES TRAVAUX EGLEMENT

Très abîmée et devenue dangereuse, la berge côté nord du plan d'eau est actuellement en travaux afin de la renforcer. Prochainement, le grillage du Koba, vétuste et endommagé, sera partiellement remplacé.

BALADE NATURE A WETTSA !

Le dimanche 14 avril 2019 de 14h à 17h, rendez-vous au parking de la salle polyvalente de Wittisheim. Vos 2 guides Valérie et Philippe Fahrner vous feront découvrir quelques un des jardins secrets et sauvages de Wettsa lors d'une randonnée couleur chlorophylle.

LE CHIFFRE



C'est le nombre d'habitants à Wittisheim au 1er janvier 2019

UN REPAS DE FÊTE

Le FC Wittisheim organise un repas de fête au club-house le dimanche 12 mai 2019. **Au menu** : grillades – trio de crudités – fromage – tarte aux pommes
Prix : 15 €
Inscriptions avant le 4 mai
Benoit LOOS – 3a rue des seigneurs

CONCERT A L'EGLISE

La musique de Wittisheim organisera un concert le mercredi 1er mai à 17h00 à l'église de Wittisheim. Venez nombreux soutenir la société de musique et partager en famille, entre amis un moment fort convivial. L'entrée sera libre.

ACCUEIL DE JEUNES ETRANGERS

Le centre d'échanges internationaux (CEI), vous propose de devenir famille d'accueil pour des jeunes étrangers désireux de perfectionner leurs connaissances de la langue et de la culture française. De plus amples informations sont disponibles sur le site internet de la Mairie.

LA MAIRIE RECRUTE !

La commune recherche des agents d'accueil pour les mois de juillet / août 2019 au plan d'eau du KOBA. Contrat de saisonnier de 116H par mois. Conditions : être titulaire du permis B et disposer d'un véhicule. Candidature jusqu'au : **30/04/2019** au **03.88.85.20.11** ou à l'adresse mail : **mairie.wittisheim@wanadoo.fr**